

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 janvier 2019

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, Adjoint, FERRIOT Valérie, MULLER Yannick et WIES Alexis

Absents excusés : SCHUSTER-GREIB Edgar, adjoint, HEMMERTER Jacky, JEHLE Christine, KLEIN Céline.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 17 janvier 2019 avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

DEMANDE DE SUBVENTION AMITER **REFECTION ET RESTRUCTURATION DE CHAUSSEE RUE DU COIN –RUE DU MOULIN**

N° 57506-2019-01/01

Le maire présente au conseil municipal le projet de réfection et de restructuration de chaussée de la rue du Coin et la rue du Moulin. Ce projet a été élaboré en collaboration avec les services de l'agence MATEC (Moselle Agence Technique).

- VU l'état de dégradation de la chaussée après les travaux d'assainissement et de renouvellement des conduites d'eau potable,
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 77 290 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2019/2020
- s'engage à couvrir pendant la période 2019/2020 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- sollicite la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires),
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR **TRAITEMENT DE LA CHARPENTE DE LA NEF DE L'EGLISE**

N° 57506-2019-01/02

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux du traitement de la charpente de la nef de l'église, en complément des travaux de rénovation de la toiture de la sacristie.

- VU la nécessité de traiter la charpente de la nef de l'église,
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 14 700 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2019/2020,
- s'engage à couvrir pendant la période 2019/2020 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget
- sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR **REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE**

N° 57506-2019-01/03

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de réfection de la couverture de la mairie.

- VU l'état de dégradation de la toiture,
- VU le montant total estimatif des travaux chiffré à 80 753,60 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2019/2020
- s'engage à couvrir pendant la période 2019/2020 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget
- sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet

Adopté à l'unanimité.

AMORTISSEMENT

N° 57506-2019-01/04

- VU les articles L2321-2,27°, L2321-3 et R2321-1 du CGCT
- VU les instructions budgétaires et comptables M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'amortir en 1 an les logiciels acquis en 2017 d'un montant de 410 €,
- les crédits sont inscrits au budget 2018,

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTION BUDGET LOTISSEMENT

N° 57506-2019-01/05

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser une subvention de 20 000 € au budget du lotissement afin de résorber le déficit, (voté le 11 avril 2018 par le conseil municipal),
- les crédits sont inscrits au budget 2018,

Adopté à l'unanimité.

GARDE CORPS PARAPET PONT DE LA LACH

N° 57506-2019-01/06

Le maire informe le conseil municipal qu'il faut sécuriser davantage le pont du chemin communal en direction de la forêt domaniale au niveau du ruisseau de la Lach en rajoutant un élément supplémentaire au garde-corps actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Schertz de 57 - Berthelming pour un montant HT de 683,50 €
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019
- autorise le maire à faire le nécessaire pour la sécurisation du pont.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2019-01/07

A) Règlement de service Assainissement collectif

Le maire informe le conseil municipal que le conseil de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a adopté en séance du 6 décembre 2018 le règlement de service de l'assainissement collectif qui définit les conditions et les modalités du déversement des eaux dans les réseaux publics d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce règlement définit entre autre la politique relative aux extensions de réseaux d'assainissement mais également les modalités de la PAC (Participation à l'Assainissement Collectif), le montant de la PAC étant de 1 500 € pour une le raccordement d'une maison d'habitation individuelle.

B) Travaux d'assainissement

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux d'assainissement dans les diverses rues de la commune et des réunions hebdomadaires de chantier avec les différents participants : CCSMS – Lambert pour la maîtrise d'œuvre – Karcher et les autres prestataires comme le SEB pour les travaux et mairie de Niederstinzeln.

De très nombreux sujets de discussions et des décisions importantes sont prises :

- modifications du tracé du réseau et de la conduite de refoulement,
- implantation des boîtes de branchement pour chaque maison individuelle,
- nombreuses roches calcaires dans certaines tranchées et apparition de fissures dans quelques maisons riveraines,
- déconnexion des fosses après la fin des travaux avec un cout financier très important en cas de pose de pompe de relevage.

Il reste de très nombreuses autres interrogations dans les secteurs sans renouvellement des canalisations qui sont obsolètes dans certains secteurs.

Une prochaine réunion avec les différents services concernés pour faire un point précis est en préparation.

Fin de séance à 22 h

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 28/01/2019

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 24/01/2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 24/01/2019

Le Maire :

Didier KLEIN